

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume VI.

1er Février, 1896,

Numéro 23

---

---

## BULLETIN

---

25 janvier 1896.

\* \* **Nouvelles diverses.**—Son Eminence le cardinal Steinhuber a été nommé préfet de la congrégation des indulgences et des Saintes reliques. Ce poste était occupé précédemment par son Eminence le cardinal Persico, décédé.

---

—La charge de poète lauréat ou officiel d'Angleterre était vacante depuis la mort de Tennyson, arrivée le 6 octobre 1892. Le nouveau titulaire de cette charge vient d'être nommé. C'est M. Alfred Austin, poète et journaliste, qui a été choisi. M. Austin est catholique. Il est né en 1833 et il a été admis au barreau en 1857. Il est le dix-septième poète officiel d'Angleterre depuis l'année 1590, date de la création de cette charge. Les fonctions du poète officiel consistent à célébrer les naissances, mariages et autres événements importants qui arrivent à la cour.

---

—L'expédition envoyée par l'Angleterre contre les Achantis a réussi. Le roi Premba a fait sa soumission et les troupes anglaises sont entrées dans Coomassie, la capitale. Le principal effet de l'occupation du pays sera l'abolition de sacrifices humains. Ces abominables coutumes étaient en grand honneur au pays des Achantis, et le roi Premba, qui n'est qu'une brute sanguinaire, s'y conformait avec une férocité inouïe.

---

—La législature de la Colombie anglaise a été ouverte avant-hier le 23 janvier.

---

—M. David McKeen, député fédéral du Cap Breton, Nouvelle-Ecosse, a donné sa démission. Sir Charles Tupper, le nouveau secrétaire d'Etat, se présente pour le remplacer.

---

—Les Cortès du Portugal ont été ouvertes au commencement du mois. Dans le discours du trône le roi annonce que les rapports diplomatiques avec le Brésil sont rétablis. Il déclare aussi que les relations avec les autres puissances sont cordiales.

—Le général Martinez Campos a été rappelé de Cuba. Son remplaçant dans le commandement en chef est le général Valeriano Weyler.

Les rebelles mettent tout à feu et à sang dans Cuba. Ils se conduisent en vrais barbares et ils se rendent indignes des sympathies du monde civilisé. Ils brûlent les villes et les villages et ils détruisent les plantations qui sont la principale richesse de l'île. Si la guerre continue encore quelque temps, la *perle* des Antilles sera complètement ruinée.

—Une élection fédérale a eu lieu le 14 janvier dans la division électorale de Huron-Ouest, Ontario. Il s'agissait de remplacer M. J. C. Patterson qui a été nommé il y a quelque temps lieutenant-gouverneur du Manitoba. Un ancien député du comté, M. M. C. Cameron, libéral, a été élu. Sa majorité est de 190 voix. A la dernière élection la majorité de M. Patterson, conservateur, avait été de 16 voix.

—Aux élections générales du Manitoba, le 15 janvier, le cabinet Greenway a remporté une brillante victoire. Sa majorité sera même plus considérable que celle qui l'a soutenu dans la dernière législature. L'opposition qui comptait auparavant dix députés n'a conservé que quelques sièges. Cette élection est la consécration des injustices et des persécutions dont la minorité catholique souffre depuis si longtemps.

—Au Parlement d'Ottawa les adresses en réponse au discours du trône ont été adoptées sans amendements. Celle du Sénat a été proposée par deux nouveaux sénateurs, messieurs Owens et Villeneuve. Celle des Communes a été proposée par M. Powell, député de Northumberland, Nouveau-Brunswick, et par M. McGillivray, député d'Ontario-Nord, Ontario.

—La session des Chambres françaises pour 1896 a été ouverte le 14 janvier.

La première séance de la Chambre des députés a été présidée par le comte de Maillé qui était le doyen d'âge des députés présents. Le président temporaire a prononcé un discours à sensation, dans lequel il a chaleureusement revendiqué les libertés religieuses. M. Henri Brisson a été réélu président. Sur 382 votes il en a obtenu 294.

Au sénat c'est le doyen d'âge, M. Wallon, qui a présidé les premières séances. M. Emile Loubet, ancien premier ministre, a été élu président. Il remplace M. Challemel-Lacour.

—C'est dimanche, le 5 janvier, que la barrette cardinalice a été

imposée au cardinal Satolli. La cérémonie a eu lieu dans la cathédrale de Baltimore. Elle a été très imposante. Le cardinal Gibbons présidait.

\* \*\*

\* \* **Commission cardinalice.**—La commission cardinalice, créée par S. S. Léon XIII pour travailler à la réconciliation des chrétiens dissidents d'Orient, est composée de huit cardinaux. Cette commission a un caractère permanent et le pape la préside lui-même. Les premiers membres que le pape a nommés pour former cette importante commission sont leurs Eminences les cardinaux :

Meicislas Ledochowski ; Benoit-Marie Langénieux ; Marien Rampolla del Tindaro ; Vincent Vannutelli ; Louis Galimberti ; Herbert Vaughan ; Joseph-Marie Granniello ; (1) Camille Mazella.

“ Cette commission,” dit le décret de création, “ comprendra en outre, comme c'est l'usage pour les conseils romains, un nombre approprié de consultants, désignés eux aussi par le Souverain Pontife, et en outre, au même titre, les délégués que nommera chacun des patriarches catholiques orientaux.”

\* \*\*

\* \* **M. Cuoq.**—Le 20 décembre M. l'abbé André Cuoq, prêtre sulpicien de la mission d'Oka, a célébré ses noces d'or sacerdotales. M. Cuoq est né en France et il a été ordonné prêtre à Paris le 20 décembre 1845. Sa première messe a été servie par Mgr Fabre, archevêque de Montréal, qui étudiait alors à Issy.

M. Cuoq est un savant. Il a beaucoup écrit sur les dialectes sauvages. C'est lui, je crois, qui est l'auteur d'une brillante réfutation des erreurs de Renan formulées dans sa *Vie de Jésus*.

\* \*\*

\* \* **Ministère.**—La crise ministérielle d'Ottawa est terminée. Tous les ministres démissionnaires, à l'exception de Sir C. H. Tupper, sont revenus au bercail. Le ministère a été reconstitué et il comprend deux nouveaux ministres qui sont Sir Charles Tupper, haut commissaire du Canada à Londres, et le sénateur Alphonse Desjardins. Voici les noms des ministres.

Premier ministre et président du conseil, Sir Mackenzie Bowell.

Ministre des postes, Sir Adolphe P. Caron.

Ministre de la marine, l'honorable John Costigan.

Ministre des finances, l'honorable George E. Foster.

Ministre des chemins de fer, l'honorable John Haggart.

Ministre des travaux publics, l'honorable J. Aldéric Ouimet.

Ministre de l'intérieur, l'honorable T. Mayne Daly.

Ministre de la justice, l'honorable Arthur R. Dickey.

Secrétaire d'Etat, Sir Charles Tupper.

Ministre de l'agriculture, l'honorable Walter H. Montague.

Ministre du commerce, l'honorable William B. Ives.

Contrôleur des douanes, l'honorable John F. Wood.

(1) Décédé il y a quelques jours.

Contrôleur du revenu de l'intérieur, l'honorable Edward J. Prior.

Ministre de la Milice, l'honorable Alphonse Desjardins.

Ministres sans portefeuille, Sir Frank Smith et l'honorable Donald Ferguson.

\*.\*

\* \* **Abonnement.**—Les lecteurs de ce journal savent qu'il existe en France une loi abominable dite loi d'*abonnement*. Cette loi, votée par une majorité sectaire, est destinée, dans l'esprit de ses auteurs, à faire disparaître à courte échéance les communautés religieuses qui sont l'honneur et la gloire de la France et de la religion. En vertu de cette loi de bandits, préparée de longue main par les loges, on fait payer aux religieux des taxes énormes et ruineuses dont les autres citoyens sont exemptés. Il faut remarquer que les religieux payent en outre toutes les autres taxes qui sont imposées aux citoyens en général. Ainsi on a violé à l'égard des religieux le principe de l'égalité de l'impôt.

Presque tous les évêques de France se sont élevés avec force contre la mise à exécution de cette loi infâme et les communautés religieuses, en grande partie, ont refusé de s'y soumettre. Elles ont adopté l'*attitude passive*, c'est-à-dire qu'elles ne payeront pas la taxe qu'on veut leur extorquer et qu'elles laisseront saisir et vendre leurs biens. De cette manière le gouvernement se payera de ses propres mains et la spoliation n'en sera que plus odieuse. L'*attitude passive* a été conseillée par un grand nombre de jurisconsultes et d'écrivains éminents. On distingue parmi eux le R. P. Ange Le Doré, de l'ordre des Eudistes. Ce savant religieux a écrit plusieurs brochures sur le sujet. C'est à l'occasion de l'une de ces brochures qu'il a reçu de monseigneur Bégin, administrateur de l'archidiocèse de Québec, la lettre suivante. Cette lettre a été reproduite par la *Croix* de Paris à la date du 17 décembre. Il n'y a pas de doute que tous les canadiens-français catholiques, qui aiment tant notre mère-patrie, approuveront la lettre de monseigneur Bégin. Voici cette lettre.

### LES CONGREGATIONS

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.

Québec, 1er décembre 1895,

Au R. P. Ange Le Doré, supérieur-général des Eudistes :

Mon Révérend Père,

Je viens de terminer la lecture de votre dernière brochure sur l'*Attitude passive des Congrégations religieuses en présence de la loi d'abonnement* ; je l'ai littéralement dévorée, absorbée tout d'un trait, et je m'empresse de vous offrir mes plus cordiales félicitations. Vous avez noblement et victorieusement défendu la cause des religieux, qui est en même temps la cause de la justice, de la religion et de la patrie. Qui oserait, après vous avoir lu, soutenir un instant que le gouvernement de la République française n'est pas coupable d'une monstrueuse injustice et ne persécute pas l'Eglise à outrance ? Votre argumentation ne laisse aucune place à la réplique ; il faut, ou en adopter les conclusions, ou abdiquer le bon sens le plus vulgaire.

J'espère que votre travail, admirable à tous égards, produira d'excellents ré-

sultats ; il fera comprendre à tout homme de bonne foi que vos gouvernants ne sont mus que par la haine de la religion, et qu'il faut réagir fortement contre ces politiques haineux et éhontés. Ce qu'il faut à la France catholique, comme vous le dites si bien, ce ne sont pas seulement de beaux discours, mais ce sont surtout des actes. Ne sera-t-il donc jamais possible de liquer ensemble tous les évêques, tous les religieux, tous les éléments sains de notre vieille et chère mère-patrie ? C'est là ce que je demande au bon Dieu tous les jours ; puissent mes vœux être exaucés ? Si vous obteniez cette union compacte, vous seriez invincible. Je compte beaucoup sur votre vigoureuse *attitude* pour secouer les timides, réveiller les endormis et opérer une salutaire réaction en faveur de la justice si indignement outragée.

Veuillez agréer, etc.

† L. N.,  
archevêque de Cyrène, administrateur.

Le lecteur trouvera dans la partie légale de ce numéro l'opinion d'un théologien français concernant la loi d'abonnement et son exécution.

\*.\*

\* \* Nécrologie.—Sont décédés :

1<sup>o</sup> Mgr Auguste Léopold Laroche, évêque de Nantes, France. Il est né le 29 juillet 1845 à La Ferte-Saint-Aubin département du Loiret. Il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1868 et sacré évêque de Nantes le 4 avril 1893. Il succédait à Mgr Lecog, décédé. Mgr Laroche était un orateur distingué.

2<sup>o</sup> Le 30 décembre 1895, à Boise-City, Idaho, Edward J. Curtis, ancien gouverneur de l'état.

3<sup>o</sup> A Paris, le 13 décembre 1895, Emile Montégut, écrivain français. Il est né à Limoges le 26 juin 1825. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages philosophiques et littéraires.

4<sup>o</sup> A Boston, Samuel Francis Smith, l'auteur de "America" l'une des chansons nationales des Américains. Cette chanson a été composée en 1832.

*America, Yankee Doodle* et *Hail Columbia*, sont les principaux chants nationaux de nos voisins. M. Smith était âgé de 87 ans.

5<sup>o</sup> A Paris le comte Léonel Antoine de Laubespain, le doyen d'âge du sénat de France. Il était âgé de 85 ans. Il appartenait au parti conservateur. Il était très riche et d'une charité proverbiale. M. de Laubespain s'était distingué dans les campagnes d'Afrique où il servit en qualité d'officier d'artillerie et d'aide-de-camp du maréchal Vallé. Il avait même été mis à l'ordre du jour de l'armée.

6<sup>o</sup> A Rome le R. P, LePailleur, l'un des fondateurs de l'Institut des Petites-Sœurs des pauvres. Sa vie de dévouement a été consacrée aux pauvres.

7<sup>o</sup> A Ottawa, le 8 janvier, l'honorable Henry Adolphus Newman Kaulbach, l'un des sénateurs pour la Nouvelle-Ecosse. Il est mort subitement dans les couloirs du parlement, un instant avant la séance du sénat. Il est né à Lunenburg, le 28 décembre 1830 et il a été reçu avocat en 1855. Il a représenté Lunenburg à la législature de la Nouvelle-Ecosse avant la confédération et il a été nommé sénateur le 27 mars 1872. Il était conservateur en politique.

8° A Paris, M. Colmet-Daage, ancien professeur de droit. Il était âgé de 83 ans. "M. Colmet-Daage, dit "l'Univers," a publié "de nombreux ouvrages de droit qui lui ont valu une grande "notoriété juridique. Ses *Leçons de procédure civile* sont surtout "fort suivies."

9° A Paris, à l'âge de 72 ans, Alfred Jacquemart, sculpteur animalier de talent.

10° Mgr Gilly, évêque de Nîmes, France. Il est né à Anduze, département du Gard, le 23 mai 1833. Il fut sacré évêque de Nîmes le 21 juillet 1889. Mgr Gilly était littérateur et il a écrit plusieurs ouvrages remarquables, notamment sur l'Écriture sainte.

11° A Bruxelles, Belgique, le 2 janvier, Hubert J. W. Frère-Orban, avocat et homme d'état. Il fut longtemps premier ministre ou président du conseil. Il fut aussi ministre des travaux publics et ministre des finances. Il appartenait au parti *libéral anti-clérical* qui a été si funeste à la Belgique. C'est pendant qu'il dirigeait la politique du pays que l'ambassade de la Belgique auprès du Vatican fut supprimée et que l'enseignement primaire fut laïcisé. Frère-Orban était un ennemi de la France.

12° Le 4 janvier, à Bonn, en Prusse, l'apostat Joseph Hubert Reinkens, l'un des chefs de la secte des *Vieux-Catholiques*. Il est né près d'Aix-La-Chapelle en 1821 et il a été ordonné prêtre en 1848. Il a professé la théologie à Breslau. Il abandonna l'Église pour suivre Doellinger dans ses erreurs et il fut l'un des plus fervents de la nouvelle secte. On sait que la négation de l'infaillibilité du pape est l'un des principaux articles du programme des Vieux-Catholiques.

Choisi comme évêque par ses co-religionnaires, Reinkens se fit sacrer le 11 août 1873 par un évêque janséniste car aucun évêque catholique n'avait adopté l'erreur nouvelle. Reinkens a publié un grand nombre d'ouvrages.

ALBY.

---



---

VIENT DE PARAÎTRE

**L'OUEST CANADIEN**

SA DÉCOUVERTE

PAR LE SIEUR DE LA VÉRENDRYE

SON EXPLOITATION

PAR LES COMPAGNIES DE TRAITEURS JUSQU'À L'ANNÉE 1822

Par M. l'abbé DUGAS

1 vol. in-12 de 413 pages..... \$1.00

NOUVEAUTÉ

## LES JÉSUITES

ET

## LA NOUVELLE FRANCE

AU XVIIÈME SIÈCLE

D'APRÈS BEAUCOUP DE DOCUMENTS INÉDITS

**Par le R. P. Camille de ROCHEMONTEIX**

De la Compagnie de Jésus

*Avec portraits et cartes*

3 très forts volumes in-8..... \$5.65

## Extrait du chapitre V relatif à la fondation de Montréal

Pendant que les Ursulines et les Hospitalières de Dieppe se fixaient à Québec, d'autres Hospitalières, nouvellement fondées à La Flèche par M. de la Dauversière, s'apprêtaient à les rejoindre.

Né sur la fin du XVI<sup>e</sup> siècle d'une noble et ancienne famille de Bretagne, Jérôme Le Royer de la Dauversière fut un des premiers élèves du collège royal de La Flèche, fondé par Henri IV et dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Là, il connut sur les bancs de l'école, Marin Mersenne, René Descartes, Budes de Guébriand ; il étudia et grandit avec les écoliers, qui furent plus tard l'honneur de l'Eglise de France, Arthur d'Espinay de Saint-Luc, Jaubert de Baraut, François de Cauler, du Plessis-Gesté de la Brunetière, Henri de Baradat ; il se lia d'amitié avec ses condisciples, Charles Faure, le grand réformateur de la Congrégation de Sainte-Geneviève, et Nicolas Fournier, qui introduisit la réforme du P. Faure dans l'abbaye de Beaulieu. Au sortir du collège, il succéda à son père dans la charge de receveur des tailles de l'Election de La Flèche. Plus tard, on l'éleva à l'échevinage. Marié à une pieuse femme, Jeanne de Beaugé, il eut de nombreux enfants, tous dignes de lui.

C'était un chrétien d'une haute piété. Au dire de ses historiens, Dieu le favorisa de grâces si extraordinaires que son confesseur, le P. Etienne, récollet, lui conseilla de s'adresser à un Père de la Compagnie de Jésus, plus capable que lui de le diriger dans les voies du ciel. Jérôme choisit le P. François Chauveau, directeur de la Congrégation des Externes. Il était alors en proie à de terribles tentations. Le nouveau confesseur, homme de bon sens et de raison, écouta froidement les communications surnaturelles

de son pénitent, et se contenta de lui recommander la prière, les bonnes œuvres et les pénitences; il n'était pas éloigné de voir en lui la tête faible d'un illuminé.

Le 2 février 1631, Jérôme entendit une voix du ciel, qui lui ordonnait de fonder à La Flèche un hôtel-Dieu et des sœurs hospitalières, et d'établir ensuite à Montréal une colonie, puis un hôpital, où ces religieuses iraient un jour se consacrer au soulagement et à l'instruction des malades. Un laïque sans notoriété, un homme marié, un père de famille, appelé par Dieu à une mission de cette nature !... Le P. Chauveau déclara le projet extravagant, contraire à toutes les lois de la convenance et à toutes les notions de la prudence humaine, de tout point irréalisable.

Cependant les événements marchèrent. En dépit de toutes les oppositions, contrairement aux prévisions des sages, l'hôtel-Dieu de La Flèche se construisit; puis, un beau jour, Mlle de la Ferre, sur le conseil de M. de la Dauversière, s'y enferma avec trois de ces compagnes, toutes résolues de vivre et de mourir au service des malades. Elles devaient être les pierres fondamentales du nouvel institut.

Huit ans s'étaient écoulés depuis le 2 février, pleins de faits merveilleux, de circonstances providentielles, où la voix de Dieu parlait plus fort que celle de la raison. L'accomplissement de la première partie du programme divin touchait à sa fin; restait la seconde, la plus difficile, celle qui concernait l'établissement d'une colonie et la fondation d'un hôtel-Dieu à Montréal.

“Ce dessein est-il bien de Dieu?” demanda Jérôme à son directeur.—“N'en doutez pas, Monsieur, répondit le P. Chauveau, vaincu désormais par la puissance des faits; employez-vous y tout de bon.”

Ici, cependant, les obstacles semblaient se dresser insurmontables. Il fallait acquérir la propriété de l'île, et le propriétaire, Jean de Lauson, intendant du Dauphiné, n'était pas disposé à la céder; il fallait ensuite créer une société de chrétiens convaincus, riches, dévoués, déterminés à donner beaucoup pour la fondation de la colonie, et à ne retirer d'autres profits de leurs sacrifices que la gloire de Dieu et l'évangélisation des sauvages; il fallait enfin trouver un gouverneur désintéressé, vertueux, plein de prudence et de savoir-faire, à la fois guerrier et organisateur, capable de diriger cette entreprise de colonisation, de maintenir dans le devoir et de mener au combat une recrue d'hommes, laboureurs et ouvriers, tous exercés au métier des armes. Dans une île déserte, inculte, exposée aux incursions des Iroquois, cette recrue était de première importance.

N'y avait-il pas là de quoi décourager M. de la Dauversière, homme timide, sans appui, sans expérience, sans fortune, n'ayant aucun usage du monde, s'exprimant avec peine? Il eut, en effet, une heure de suprême découragement. Mais le P. Chauveau était devenu confiant. Il soutint son courage, et lui ordonna de partir pour Paris, où il trouverait sans aucun doute les moyens d'exécuter son projet.

Jérôme se rendit à l'église Notre-Dame, où N.-S. lui dit : " Travaillez fortement à mon œuvre ; ma grâce vous suffit et ne vous manquera pas. " L'avenir vérifia bientôt cette promesse.

Le P. Charles Lalemant, procureur des missions du Canada à Paris, venait d'arriver de Québec. C'était un ami de M. de Lauson. Il part avec M. de la Dauversière pour Vienne, et obtient de l'intendant du Dauphiné, jusque-là intraitable sur ce point, la cession de l'île de Montréal.

Le noyau de l'association, qui prit le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal*, se forma bientôt comme par enchantement. Le P. Chauveau désigna à M. de la Dauversière Pierre Février, baron de Fancamp, son pénitent et son ami, dont la bourse était toujours ouverte aux saintes entreprises. Quand Jérôme rencontra pour la première fois M. Olier, celui-ci lui dit : " Monsieur, je veux être de la partie. Je sais votre dessein. " Le baron de Renty, qui fut longtemps le pénitent du P. Saint-Jure, s'unit à ces trois premiers associés. Deux autres suivirent de près. La Société était fondée.

Le plus difficile semblait fait, et les associés, convaincus du succès final, demandent à Dieu un chef, capable de diriger au gré de ses divines volontés cette vaste entreprise. Or, un jour que le P. Lalemant, était dans sa cellule du collège de clermont, un gentilhomme champenois frappe à sa porte. C'était Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. Le religieux ne le connaissait pas.

Dès l'âge de 13 ans, Maisonneuve avait fait ses preuves de courage dans la guerre de Hollande ; depuis, il n'avait pas quitté l'épée ; et, au milieu des camps, où s'écoula sa vie, il avait gardé pure de toute tâche sa fidélité à Dieu. Aujourd'hui, parvenu à la force de l'âge et à la maturité de l'homme, le vaillant et habile gentilhomme rêvait sacrifice et dévouement à la cause de Dieu chez les peuplades sauvages de la Nouvelle-France. Préoccupé de ces pensées, il tombe par hasard sur une *Relation* du P. Le Jeune, il la lit, il apprend que le P. Charles Lalemant est à Paris, et il vient aussitôt s'ouvrir à lui de tous ses généreux projets d'avenir.

A quelques jours de là, M. de la Dauversière, ne sachant à qui confier la direction de son entreprise, venait aussi consulter le même religieux. " Je connais, lui répond ce Père, un gentilhomme de l'une des meilleures familles de Champagne, qui pourrait peut-être bien convenir à votre dessein. " Et il nomme M. de Maisonneuve, dont il dépeint toutes les belles qualités. M. de la Dauversière se rend à l'hôtel de M. de Maisonneuve, qui se met immédiatement à la disposition des associés : " Je n'ai, dit-il, aucune vue d'intérêt. Je puis, par mon revenu de deux mille livres de rente, me suffire à moi-même ; et j'emploierai de grand cœur ma bourse et ma vie dans cette nouvelle entreprise, sans ambitionner d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi dans ma profession. "

Au printemps de l'année suivante (1641), MM. de la Dauversière et de Maisonneuve, et une première levée d'hommes forts et

vigoureux, étaient réunis à La Rochelle, prêts à s'embarquer pour la Nouvelle France. *Mais, à la veille du départ, ils s'aperçurent qu'il leur manquait un secours absolument indispensable, et que tout leur argent ne pourrait leur procurer; c'était une femme sage et intelligente, d'un courage à toute épreuve et d'une résolution mâle, qui les suivit dans ce pays, pour prendre soin des denrées et des diverses fournitures nécessaires à la subsistance de la colonie, et en même temps pour servir d'hospitalière aux malades et aux blessés.* M. de la Dauversière ne pouvait y envoyer les Hospitalières de La Flèche, dont l'institut n'était pas encore approuvé.

La Providence, qui avait tout mené jusqu'ici, pourvut également à ce pressant besoin de la colonie, à l'insu même des associés.

Le P. de la Place, missionnaire de la Nouvelle-France, se trouvait alors à La Rochelle chez les Pères Jésuites, se disposant à regagner Québec sur le vaisseau des associés de Montréal. Un matin, après la messe, il fut appelé au parloir par une personne de grande vertu, Mlle Jeanne Mance, né en 1606 à Nogent le-Roi, à quelques lieues de Langres. Elle avait un immense désir de travailler au salut des tribus indiennes du Canada.

L'année précédente, avec la permission de son directeur de Nogent, elle avait consulté à Paris les Pères Lalemant, de la Place et Saint-Jure. Ce dernier, recteur du noviciat de la Compagnie, un des hommes les plus habiles de l'époque dans la science des voies de l'âme, lui dit qu'il n'avait jamais rencontré dans aucune vocation des marques si évidentes de la volonté divine. "C'est une œuvre de Dieu, ajouta-t-il; vous devez le déclarer à vos parents." Elle voulut cependant avoir encore l'avis du P. Rapin, provincial des Recollets, de la Sainte Mère, Marie Rousseau, et, persuadée que Dieu la voulait au Canada, elle partit pour la Rochelle, sans trop savoir quelle serait sa destinée sur la terre de ses vœux. Le P. de la Place lui témoigna sa joie de la revoir, et lui parla longuement de la Société de Notre-Dame de Montréal, dont elle ignorait l'existence. Le lendemain, M. de la Dauversière lui marqua sa place dans cette Société et l'engagea à y entrer. "Volontiers, je m'unirai à elle, répondit Mlle Mance, si j'ai l'agrément du P. Saint-Jure, mon directeur." — "Ne perdez donc pas de temps, reprit M. de la Dauversière, et écrivez-lui par le prochain courrier." La réponse du P. Saint-Jure ne se fit pas attendre. Il répondit que *la main de Dieu était visible dans cet ouvrage, qu'elle ne manquait donc pas d'accepter l'union qu'on lui proposait, et qu'assurément Notre-Seigneur le demandait d'elle.*

Au mois d'août, M. de Maisonneuve débarque à Québec, et l'année suivante (1642) il prend possession de l'île, qu'il consacre à la Sainte-Famille; il l'appelle *Notre-Dame de Montréal*. Le P. Barthélemy Vimont, qui avait remplacé depuis près de trois ans le P. Le Jeune dans sa charge de supérieur général de la mission, accompagnait les nouveaux colons; et sur le lieu où devait s'élever la ville de Montréal ou Villemarie, il leur adressa ces paroles que nous a conservées M. Dollier de Casson: "Ce que vous voyez ici, Messieurs, n'est qu'un grain de sénévé; .....mais je ne

doute nullement que ce petit grain ne produise un grand arbre, qu'il ne fasse un jour des progrès merveilleux, ne se multiplie et ne s'étende de toute part."

Ces paroles étaient prononcées en présence d'une quarantaine de colons, le 17 mai 1642, dans une île abandonnée, non loin de l'ancienne Hochalaga des Algonquins, sur la Pointe-à-Callière, à l'endroit même où Champlain avait débarqué pour la première fois trente et un ans auparavant. Elles contenaient une prophétie, sans que l'orateur s'en doutât. Quand Mgr de Laval visita, dix-huit ans plus tard, la colonie naissante, la Pointe-à-Callière, protégée par un fort, et entourée d'une forte enceinte de bois avec quatre bastions, comptait une population de deux cents âmes, répandue dans une cinquantaine de maisons; elle avait un séminaire, un hôtel-Dieu et une chapelle en bois servant d'église paroissiale. C'était une paroisse modèle, qui ressemblait plutôt à une communauté religieuse qu'à une paroisse. Chaque jour, tous les fidèles assistaient à la sainte messe; rien ne fermait à clef, ni maisons, ni coffres; et jamais rien ne disparaissait. Au loin la terre était défrichée et la semence s'épanouissait en moissons sur la plaine environnante. Des redoutes, établies çà et là, protégeaient les travailleurs. Autour de la colonie s'échelonnaient une partie de l'année des cabanes de sauvages convertis.

A la demande des associés, les Jésuites avaient accepté l'administration de l'église de Villemarie. On connaît le nom de ces apôtres, dont le zèle et la piété firent de ces colons de France, au dire de la sœur Morin, *un petit peuple de saints*. Ces apôtres s'appellent Poncet, du Perron, Druillettes, Buteux, Le Jeune, de Quen, Albanel, Richard, Le Moyne, d'Endemare et Bailloquet. Le P. Pijart clôt cette liste de missionnaires. Nous y reviendrons.

Les Sulpiciens, qui remplacèrent les Jésuites (1657) dans le gouvernement de la paroisse, développèrent admirablement l'œuvre commencée. Et aujourd'hui, en contemplant la grande ville de Montréal superbement bâtie, siège principal du commerce entre les deux Canadas et le Nord des Etats-Unis; en voyant ses nombreuses églises, fréquentées par une population de plus de cent cinquante mille catholiques, ses beaux et vastes établissements d'éducation et de charité, on ne peut s'empêcher de songer à la parole du P. Vimont, dite il y a deux siècles et demi: "Ce que vous voyez est un grain de sénevé; mais ce petit grain produira un grand arbre."

---



---

EXERCICES SPIRITUELS

## DE S. IGNACE DE LOYOLA

Traduits en français, suivis de diverses manières de méditer

1 vol. in-32..... \$0.30

---

# LA LIBERTÉ

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE DU PROBLÈME AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

LE PROBLÈME

Par l'abbé C. PIAT

Agrégé de Philosophie, Docteur es-lettres. Professeur à l'Institut catholique  
de Paris

2 vol. in-12..... \$1.75

---

Il faut se féliciter que ce jeune et vaillant écrivain s'attaque au problème psychologique qui est devenu, ce semble, depuis moins d'un siècle, le commun point de mire de tous les systèmes et leur signe de contradiction. A l'heure qu'il est, tel semble être sur cette question privilégiée le désarroi du spiritualisme courant, en face des négations formelles ou implicites d'une foule de "déterminismes" de toute origine et de couleur, que le libre arbitre n'est plus, au jugement de beaucoup d'esprits, qu'une vaine entité dont la science a fait justice : ses seuls défenseurs bien en vue, dans le monde profane, ce sont les philosophes qui l'affirment à titre de postulat, sacrifiant ainsi la raison à la foi. C'est pourtant sur le terrain bouleversé par des attaques venues de tous les points de l'horizon qu'il faut se placer si l'on veut faire œuvre de reconstruction et rétablir, pour notre génération, la vraie notion, les vraies preuves et le vrai rôle de la liberté. Ce n'était donc pas trop d'un volume d'introduction historique, pour arriver à poser exactement et utilement le grand problème qui intéresse au même degré la métaphysique, la psychologie, la cosmologie et la morale. Toutefois M. l'abbé Piat, qui s'est chargé de cette entreprise et qui paraît de force à l'accomplir, a bien fait de borner son exposition aux systèmes du XIX<sup>e</sup> siècle ; car vraiment tous les nuages, sinon toutes les clartés, ont été assemblés sur le redoutable problème dans la suite presque incalculable de travaux qu'il a suscités depuis moins de cent ans. Le premier mérite que la critique sera sans doute unanime à reconnaître au savant écrivain,

c'est d'avoir classé avec autant de fermeté et de justesse que d'aisance et de clarté des essais de solution si nombreux et si divers. Il distingue d'abord trois périodes, moins chronologiques, que logiques dans l'évolution de l'idée de liberté au XIX<sup>e</sup> siècle : — la première, à la fois psychologique et métaphysique, psychologique en France, avec Maine de Biran. Cousin et Jouffroy, métaphysique en Allemagne avec l'idéalisme de Fichte et de Schelling ; — la deuxième, où le déterminisme domine, prenant un caractère scientifique chez les positivistes français et anglais, un caractère repsychologique avec Ribot, Taine et avec les néocriminologistes, un caractère psychologique avec M. Fouillée ; — la troisième, où la liberté prétend se relever, surtout par l'effort désespéré des néocriticistes, MM. Secrétant et Renouvier, et aussi par des tentatives hardies d'apologie scientifique (Saint-Venant, Bousinesq, Delbœuf etc.), sans compter les défenses obstinées des tenants du vieux spiritualisme officiel, et quelques essais vraiment originaux, comme ceux de M. Ravaisson et de M. l'abbé de Broglie. — Il faudrait parcourir successivement ces trois parties et leurs subdivisions pour donner quelque idée de la sagacité et de la hauteur de vues qui distinguent cette exposition tour à tour psychologique, métaphysique et scientifique ; M. Piat est également à l'aise avec les analyses intimes de Maine de Biran, avec les constructions abstruses de Fichte et Shelling, avec les discussions subtiles de la science contemporaine sur l'incompatibilité entre le libre arbitre et les lois de la mécanique universelle. Mais telles sont à la fois la richesse et la précision de ces pages qu'il est indispensable de les aborder directement pour en tirer quelque profit et en tirer un jugement. Peut être même l'auteur a-t-il poussé un peu trop loin son souci de condenser et de serrer : la concision de son exposé pourra paraître excessive, surtout aux lecteurs peu habitués aux positions et aux formules contemporaines ; les autres y verront un surcroît de mérite et un secours de plus pour saisir la génération des idées dans chaque système et dans le passage d'un système à l'autre. Quant à sa critique, elle peut paraître incomplète, mais parce qu'elle fait attendre comme il le fallait la partie dogmatique de l'ouvrage. Elle semblera peut-être aussi trop indulgente, mais à tort, je crois, et précisément parce que M. Piat a eu le soin d'entrer provisoirement dans la pensée de ceux mêmes qu'il traitera bientôt en adversaires, et de noter les progrès de détail qui résultent souvent des travaux les plus funestes par les principes ou leurs tendances. Qu'on lise, pour s'en convaincre, les conclusions de ses études sur Cousin (p 49), sur Jouffroy (68) sur les psychophysiciens (183-184), sur les criminalistes de l'école de Lombroso (206-207), sur M. Fouillée (252) Evidemment plus d'une pierre préparée par les architectes du déterminisme prendra place dans l'exposition et la démonstration dogmatiques que nous attendons maintenant du talent et de la science du nouvel apologiste de la liberté. Puisse ce prochain travail marquer un progrès dans cette étude de philosophie "actuelle", après l'œuvre si remarquable de M. Fossegrive ? (*Polybiblion*).

# COURS D'INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

## DE BONNARDEL

Sur les principaux événements de l'ancien testament, et sur l'abrégé des vérités de la foi et de la morale. Nouvelle édition. Corrigée, augmentée et mise dans un meilleur ordre.

8 vol. in-12..... \$3.00

Dans les premiers siècles, les Pasteurs avaient soin d'instruire les Fidèles sur l'Histoire sainte, bien persuadés que c'était le moyen de leur donner une grande idée de la Religion, et de les y affermir. Nous en avons la preuve dans les ouvrages des saints Pères; et l'Eglise ne nous exhorte-t-elle pas à employer ce moyen par l'exemple qu'elle nous en donne dans ses offices de la veille de Pâques et de la Pentecôte? Ce genre d'instruction devient plus nécessaire dans ce siècle d'incrédulité, où tout conspire à déraciner la Foi et à détruire l'Eglise catholique! Eh! quoi de plus propre à prouver la divinité de notre sainte Religion, que son histoire même? Quoi de plus propre encore à intéresser les Fidèles, et à les instruire d'une manière solide et agréable en même temps, que de leur remettre sous les yeux ces grands événements qui retracent la toute-puissance de Dieu, sa sagesse, sa providence, sa sainteté, sa justice et sa miséricorde d'une part, et de l'autre les vertus sublimes qu'ont pratiquées les Saints, aidés de sa grâce? Enfin, placée à côté de l'exemple, la morale prend plus de force, et s'insinue plus aisément dans notre esprit et dans notre cœur.

Nous en avons fait l'expérience. Nos Paroissiens ont écouté avec une sainte avidité ces Instructions sur l'Histoire sacrée, dont nous leur avons fait, en premier lieu, une Dominicale. Nous les leur avons redonnées ensuite à la prière de l'Avent et du Carême. Leur empressement n'a fait qu'augmenter à cette seconde fois; et la preuve du fruit qu'ils en tiraient, c'est qu'ils aimaient à les répéter entre eux et dans leurs familles.

Voilà ce qui nous a engagé à joindre ces Instructions à notre Cours d'Instructions familières, que le public a bien voulu accueillir. Notre attention à faire voir Jésus-Christ, notre divin Médiateur, annoncé, figuré dans tous les traits et les grands personnages de l'ancien Testament, fortifiera la Foi, dans un temps où elle est si indignement attaquée et combattue.

Au moyen de ces nouvelles Instructions sur l'Histoire, et de plusieurs autres sujets de morale que nous avons ajoutés, cette nouvelle édition formera quatre Dominicales complètes, de soixante quinze à quatre-vingts Instructions chacune.

La première comprend les Instructions sur l'ancien et le nouveau Testament, qui peuvent servir à la prière de l'Avent et du Carême; les Instructions sur les cérémonies et les prières du saint sacrifice de la Messe, et six Prônes sur l'abrégé de la Foi, de la

Morale, des Commandements et des Sacrements. Lorsqu'il y a deux Messes dans une paroisse, on pourrait lire ces six Prônes à la Messe basse : les Fidèles en retireraient l'avantage de ne pas perdre de vue les principales vérités de la Religion.

Les autres Dominicales donnent une Instruction pour chaque dimanche de l'année, pour les mystères et les fêtes des Saints, des Instructions pour la première communion des enfants, variées à chaque Dominicale, et sur des sujet détachés.

La dernière, enfin, outre les Instructions ordinaires, en fournit pour des événements extraordinaires.

Avec ce Cours d'Instructions, un Pasteur trouvera donc de quoi nourrir son troupeau de la parole de Dieu, au moins pendant cinq années, sans se répéter; et quelque événement qui survienne, il ne sera point embarrassé, ni forcé de compiler un grand nombre d'ouvrages et de volumes : avantage d'autant plus précieux, que le temps lui manque ordinairement dans ce siècle difficile, où le nombre des Prêtres est si petit, et leurs occupations si multipliées et si pénibles.

Enfin, nous plaçons à la tête de cet Ouvrage une Table générale des matières, afin que l'on puisse trouver de suite le sujet dont on aura besoin, et une autre Table de Cinq Carêmes et de cinq Avents, pour la Prière du soir.

Les neuf éditions de cet Ouvrage, qui se sont écoulées en moins de dix-huit ans, nous autorisent à croire que l'on n'a pas dédaigné nos efforts et notre travail. A Dieu en soit toute la gloire!

---



---

## Bulletin \* Eucharistique

MENSUEL

Administrateur : L. J. A. DEROME

1603 rue NOTRE-DAME, MONTREAL

Abonnement . . . . . 50 centins par an.

---

### SOMMAIRE DE FÉVRIER

Dignité du sacrement de l'Eucharistie. — Prophéties de l'Eucharistie. — Institution de l'Eucharistie. — Le vieillard Siméon et l'âme fidèle. — Cantique : Divine Eucharistie. — Hymne : *Pany lingua*. — Amende honorable. — La Communion spirituelle. — Jeanne Le Fer reçoit la visite de Mgr de Saint-Vallier. — L'Eucharistie en Amérique au neuvième siècle. — Notre-Dame du Bon Conseil. — Assemblée des Adorateurs nocturnes, à Montréal.

NOTA. — Les abonnements sont rigoureusement payables d'avance.

# MANUEL DE DROIT CIVIQUE

NOTRE CONSTITUTION ET NOS INSTITUTIONS

Par C. J. MAGNAN.

Professeur à l'École Normale Laval

1 beau vol. in-12 de 414 pages prix 60 cts : franco par la poste. \$0.65

Voici le plan de cet excellent ouvrage que nous recommandons instamment à nos lecteurs.

Le *Manuel* comprend deux parties : 1<sup>ère</sup> partie : NOTRE CONSTITUTION. — Chapitre I, Organisation gouvernementale du Canada Chapitre II, Le Parlement fédéral. Chapitre III, La Législature provinciale. Chapitre IV, Le suffrage. Chapitre V, La loi, le budget, l'impôt. — 2<sup>ème</sup> Partie : NOS INSTITUTIONS. — Chapitre I, Organisation administrative de la Province de Québec. Chapitre II, Organisation des tribunaux. Chapitre III, La force publique : armée, police provinciale, police municipale. Chapitre IV, L'instruction publique. Chapitre V, De quelques notions sociales : La propriété — le droit de tester — le rôle de la presse — la nécessité du travail — la religion — la morale et l'honneur. Chapitre VI, Rapports de l'Église et de l'État. — SUPPLÉMENT : Voies et moyens de communications — Patriotisme — Lexique.

La partie *classique* du livre est précédée d'une INTRODUCTION contenant 1<sup>o</sup> Un mot aux instituteurs et aux professeurs. 2<sup>o</sup> Note pédagogique relative au droit civique. 3<sup>o</sup> Préface : A la jeunesse canadienne-française. 4<sup>o</sup> Notions préliminaires sur la Société, la Nation, l'État, la Colonie, la Famille, le Citoyen, l'origine de nos Droits et Libertés et un abrégé de notre Histoire constitutionnelle.

Chacun des chapitres ci-dessus indiqués se subdivise en *Leçons* données par *Questions et Réponses*. A la suite de chaque chapitre se trouvent un *Résumé* clair et précis et une *Lecture en classe* se rapportant au sujet étudié. Ces lectures courtes et choisies avec soin sont propres à faire naître dans l'âme des jeunes gens les mobiles les plus nobles.

Le *Manuel* constitue une œuvre *complète*, mais absolument *élémentaire* et à la portée des jeunes gens de 10 à 20 ans. Au cours des leçons, tous les mots un peu difficiles à comprendre sont marqués d'un astérisque et expliqués à la fin du livre.

# PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

## SUCCESSIONS

QUESTION.—Quelle est la taxe payable sur les successions échues aux oncles et tantes d'un défunts ?

N. P.

RÉPONSE.—Cinq pour cent (5 %). Voyez le statut de Québec de 1895, 58 Victoria, chapitre 16, section 1.

## VENTES A L'ENCAN

QUESTION.—Dans les ventes d'immeubles faites par un encanteur licencié combien y a-t-il de droits à payer ?

N. P.

RÉPONSE.—Il n'y a qu'un seul droit à payer. C'est le droit ordinaire d'un pour cent imposé sur les ventes par encan. Cette taxe est de *droit* payable par le vendeur. On peut néanmoins en charger l'acquéreur et insérer une condition à cet effet dans le cahier de charges

Le statut de Québec de 1892, 55-56 Victoria, chapitre 17, relatif aux droits sur les successions et les transports d'immeubles, Sec. 1, No 7, exempte de la nouvelle taxe les ventes faites par encan. En voici le texte.

7.—Cette section ne s'applique pas aux ventes faites par les sherifs, par les curateurs aux cessions de biens, par *encan* ou par licitation.

## JUSTICE

Dans son mandement, à l'occasion de la nouvelle année, Mgr Emard, évêque de Valleyfield, traite la question de justice. N'ayant pas ce mandement, j'ai recours à la *Semaine Religieuse* de Montréal. Voici un extrait de son article.

La justice est la seconde des vertus recommandées dans la magnifique lettre pastorale que nous analysons ; justice dans les contrats d'achat et de vente, dans les transactions, entreprises ou marchés de toutes sortes.

“ Oui, soyez toujours honnêtes ! s'écrie le distingué prélat. Que votre parole soit estimée à la valeur du serment. Donnez de vous-mêmes dans l'exécution d'un contrat toute la mesure convenue.

“ Dans la vente, l'achat ou l'échange des marchandises et des denrées, qu'il s'agisse des produits de la terre mis en commun pour le bénéfice commun, ou d'un simple marché transitoire, n'allez jamais tromper sciemment, soit sur la quantité, soit sur la qualité de ce que vous livrez ou recevez.

“ Un sou gagné honnêtement vous vaudra plus pour la paix de votre conscience, que l'affaire la plus lucrative si elle est injuste. ”

Monseigneur rappelle encore très opportunément qu'il ne faut pas avoir recours à de vains subterfuges pour se soustraire à des obligations sacrées, ni chercher dans les passages obscurs de notre code civil une protection, un abri que Dieu ne saurait bénir et que la conscience réprouve.

Les redevances à l'égard de l'Eglise et de ses pasteurs étant soumises aux mêmes lois, nous devons nous en acquitter avec d'autant plus de fidélité que nous n'avons que Dieu et notre propre conscience pour témoins.

## DUEL

QUESTION.—Quelles sont les peines portées par l'Eglise et par la loi contre les duellistes.

*Norbert Henri.*

RÉPONSE.—I. L'Eglise défend le duel de la manière la plus absolue et elle prononce la peine de l'excommunication contre les duellistes.

Voici, sur cet important sujet, un article publié par la *Croix* le 12 décembre dernier.

Les duels retentissants remplissent les journaux du boulevard.

Libre aux sans-Dieu de braver les lois naturelle, divine et humaine.

Mais aux croyants qui s'estimeraient catholiques en restant duellistes, nous dédions le passage suivant de la théologie qui reflète le vrai sentiment de l'Eglise, à leur mère, à leur égard :

### Excommunication réservée au Pape

Sont excommuniés :

1° “ **Ceux qui se battent en duel** ” quand bien même on ne se bat que jusqu'au premier sang, pourvu que ce soit un combat *singulier*, engagé dans des conditions *déterminées* et amenant un péril grave de *mort* ou de *mutilation*.

2° “ **Ceux qui provoquent simplement au duel ou qui l'acceptent** ” quand bien même *le combat n'a pas lieu*.

3° “ **Tous les complices, quels qu'ils soient, qui donnent au duel leur appui ou leur faveur** ”, à savoir : ceux qui le *patronnent*, l'*annoncent*, y *invitent*, le *conseillent*, *dicent* les écrits provocateurs ; en un mot, tous les coopérateurs du duel à un titre quelconque, que le duel soit public ou secret.

4° “ **Ceux qui viennent tout exprès considérer un duel** ”, à savoir : les *témoins* des duellistes ou ceux qui par leur présence paraissent les encourager au combat ; mais non ceux qui regardent de loin ou en secret, ou de toute autre manière qui n'encourage nullement le combat.

5° Enfin, “ **ceux qui permettent le duel ou ne le défendent pas, en ayant le pouvoir, quelle que soit, du reste, leur dignité, royale ou impériale.** ”

e. Extrait de la Bulle *Apostolica Sedis*, du 12 octobre 1869, avec commentaires des théologiens.

Les parties soulignées en caractères gras sont de la Bulle, le reste est le commentaire.

II.—Les dispositions du code criminel concernant le meurtre sont applicables aux duellistes.

Nos lois criminelles punissent aussi la simple provocation au duel. Voici l'article 91 du code criminel, 1892, concernant cette provocation.

**91.** "Est coupable d'un acte criminel, et passible de trois ans d'emprisonnement, celui qui défie ou cherche par des moyens quelconques à en provoquer un autre à se battre en duel, ou qui cherche à provoquer quelqu'un à défier un autre de le faire."

Les duellistes ainsi que leurs *seconds* et *témoins* sont *civilement* responsables de dommages-intérêts envers le conjoint ainsi qu'envers le père, la mère et les enfants de celui qui a été tué en duel ou qui est mort des blessures qu'il y a reçues. (Code civil, art. 1091.)

Voici l'opinion dont je parle au bulletin dans l'article *Abonnements*.

(De la *Croix*)

### AVIS A RÉPÊTER

On nous écrit :

Auriez-vous l'obligeance d'insérer dans votre vaillant journal la petite note suivante ? Elle se rapporte à un des points de l'exécution de la loi d'abonnement : ce point n'a pas encore été touché, je le crois du moins.

La taxe d'abonnement est fondée sur une loi injuste, tout le monde en convient, amis et ennemis. Cette loi étant par conséquent nulle et sans valeur, elle ne confère au fisc aucun droit pour s'emparer des biens des Congrégations. L'exécution de cette loi est donc une injustice manifeste, un vol (légal) ; et les biens, dont le fisc s'empare en vertu de cette loi, sont des biens injustement acquis, des biens volés. De là plusieurs conséquences graves :

1 Quiconque concourt à l'aliénation de ces biens par achat, location recel etc., se rend coupable d'injustice et de vol, et est tenu à restitution.

2 Les acquéreurs de ces biens volés par le fisc ne peuvent jamais (à moins d'une autorisation positive du Saint-Pontife) en devenir les détenteurs et les propriétaires légitimes. Ils ne peuvent ni les conserver, ni les transmettre par contrat de vente, d'échange, de louage, par donation, par testament, etc. : tout acte de propriété de leur part concernant ces biens est frappé de nullité ; et il ne confèrera aucun droit sur ces biens au tiers en faveur duquel il aura été fait. Ainsi, la location d'un immeuble enlevé par le fisc, sera absolument nulle.

3 Comme il s'agit de biens ecclésiastiques, il y a excommunication contre quiconque aura la témérité d'acheter, de louer, de receler, etc., ces mêmes biens volés par le fisc.

*Un ancien professeur de théologie.*

# LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE

ALMANACH ANNUAIRE DU CLERGÉ CANADIEN

OUR L'ANNÉE BISSEXTILE

1896

DIXIÈME ANNÉE

Prix . . . . . 25 Cts

# PENSEZ-Y BIEN

OU RÉFLEXIONS SUR LES QUATRE FINIS DERNIÈRES.

Petit volume in-32 de 253 pages, relié..... \$0.25

(Suite)

## HISTOIRE.

Je ne puis mieux vous représenter le trouble et la frayeur d'un pécheur à l'article de la mort, qu'en vous mettant sous les yeux la triste fin de l'impie Balthazar. Un jour que ce prince faisait un grand festin auquel il avait invité tous les principaux seigneurs de son royaume, ayant ordonné, dans la chaleur du vin, qu'on apportât les vases sacrés du temple de Jérusalem pour y faire boire les convives, Dieu lui fit connaître qu'en punition de ces profanations, il ne lui restait que très-peu d'heures à vivre. Car, dans le temps qu'il ne songeait qu'à se livrer au plaisir, et que tout semblait conspirer à le lui faire goûter, il aperçut une main qui écrivait sur la muraille de la salle certains caractères inconnus, qui ne lui marquaient rien que de funeste. Effrayé d'un tel spectacle, il s'écrie qu'on lui cherche des interprètes pour lui expliquer le sens de ces paroles. Quelque chose qu'on fasse pour calmer le trouble de son esprit, on ne saurait le rassurer ; une sombre pâleur se répand sur son visage, il demeure interdit ; toute cette joie qui éclatait en tant de manières est changée en une morne tristesse. On fait entrer un grand nombre d'interprètes ; mais, bien loin de pouvoir expliquer le sens de ces paroles mystérieuses, ils ne peuvent les lire ; ce qui augmente encore le trouble et l'inquiétude de ce prince, et jette toute l'assemblée dans la consternation. La reine, au bruit de cet accident, vint trouver le roi pour tâcher de le consoler, mais inutilement. Voyant l'embarras où il était de trouver quelqu'un qui pût lui interpréter ces caractères, elle lui apprend qu'il y a dans la ville un homme rempli de l'esprit de Dieu et habile à expliquer les choses les plus obscures. On cherche Daniel, qui était celui que la reine avait parlé ; on l'amène à Balthazar, qui lui fait de grandes promesses. Le prophète, après avoir représenté à ce prince les crimes de Nabuchodonosor son père, et les siens propres, lui déclare que ces caractères contenaient l'arrêt de sa mort, dont le sens était que le temps marqué par la Providence pour son règne allait finir ; que Dieu avait examiné toute sa vie sans y trouver rien de bon, et qu'enfin pour punir ses crimes et surtout la profanation qu'il venait de faire des vases sacrés du Temple, il avait partagé son royaume, et l'avait donné aux Perses et aux Mèdes. L'effet suivit de près la prédiction, car dans la nuit même Balthazar fut tué. (*Daniel*, 5.)

Exemple qui doit faire trembler tous ceux qui, par leurs irrévérences, renouvellent le crime de ce roi impie, en profanant non les vases du temple, mais le temple même pendant nos plus saints et nos plus redoutables mystères ; et en s'y comportant avec moins de respect que ne feraient les mahométans dans leurs mosquées et les idolâtres dans leurs temples ; en sorte qu'à les voir on dirait qu'ils n'y viennent que pour insulter à Jésus Christ sur ses autels. N'avez vous rien à vous reprocher sur ce sujet ? *Pensez-y bien.*

Mais si l'exemple de Balthazar doit faire trembler les profanateurs des temples, combien plus encore doit-il jeter l'effroi parmi les blasphemateurs, les incrédules et les impies ! Ils niaient Dieu

en santé ; sur le lit de la mort, les passions ne les aveuglant plus, ils crient : leur foi n'était qu'étouffée... Mais... ils ne croient que pour se livrer au plus affreux désespoir. Ils ne voient pas seulement leurs âmes perdues pour jamais ; ils voient les âmes qu'ils auront perdues par leurs scandales ; ils voient ces scandales se répandre, se propager même après leur mort, et aggraver ainsi leur réprobation, comme le sentit l'infortuné Bérenger.

## HISTOIRE

Lactance, Père de l'Eglise, au IV<sup>e</sup> siècle, a fait un livre pour démontrer la divinité de la religion par la mort tragique des impies. Après avoir parlé de la mort horrible d'Hérode, dont les entrailles furent dévorées par les vers, et de la mort non moins effrayante de Néron, de Domitien, de Dèce, d'Aurélien, il parle de celle de Valérien, qui fut pris par les Perses et écorché vif, puis renfermé dans une cage de fer pour être exposé à mille outrages. Dioclétien, continua-t-il, se laisse mourir de faim. Maximilien-Hercule conspire contre Constantin, son gendre, et choisit le genre de mort le plus ignominieux : il s'étrangle. Maximilien-Daïa s'empoisonne ; ses entrailles furent embrasées par le venin et sortirent de son corps. Dans l'excès de ses douleurs, pendant quatre jours, il prenait de la terre pour la manger et se frappait la tête contre la muraille. Ses yeux crevèrent et sortirent de leur orbite. Il croyait voir Jésus-Christ sur son tribunal qui lui faisait souffrir les tortures qu'il avait fait endurer lui-même aux martyrs ; il s'écriait : " Ce n'est pas moi qui l'ai fait ; ce sont les autres. " Ensuite il s'avouait comme vaincu par les tourments, et de temps en temps il priait Jésus-Christ, en pleurant, d'avoir pitié de lui. Il rendit l'esprit avec les gémissements d'un homme qui se sent brûler.

Galère meurt désespéré ; son corps n'était qu'une plaie ; et dans ses douleurs affruses il révoqua les édits de persécution.

On connaît la mort des Maxence, des Sicinius, des Valens. La suite des siècles nous offre les mêmes spectacles d'horreur. Dans la mort de tous les impies, je ne puis omettre celle de Julien l'apostat et de son oncle le comte Julien. Les saints martyrs Basile d'Ancyre et Théodoret leur avaient prédit la mort la plus épouvantable. Julien marche contre les Perses, résolu d'exterminer à son retour le nom de chrétien ; dans un combat il est atteint d'une flèche qui lui perce le foie. Il croit voir Jésus-Christ dans une nuée céleste. Alors, remplissant sa main du sang qui coulait de sa blessure, et le jetant contre le ciel, il s'écria : *Quoi ! Galiléen, tu me poursuis jusqu'au milieu de mon armée ! Tout blessé que je suis de la main, j'aurai encore assez de force pour te renoncer en mourant ; rassasie-toi de mon sang, et glorifie-toi d'avoir vaincu Julien.* Il meurt peu après. C'est ce que rapportent des témoins oculaires dans les Actes du B. S. Théodoret, comme il suit : " Nous, serviteurs de Dieu, quoique pécheurs, avons écrit avec une exacte fidélité tout ce qui s'est passé à la mort du B. Théodoret, dont nous avons été témoins oculaires, étant logés à Antioche, dans le palais de l'empereur, et l'ayant suivi en Perse. Le comte Julien venait de participer à la victime d'un sacrifice impie. Le soir il fut attaqué d'une douleur violente dans l'estomac et dans les intestins. Le morceau funeste qu'il avait avalé dans le temple lui avait mis le foie en pièces, et il en jeta de temps en temps des morceaux par la bouche. Elle devint comme une source infecte de vers qui en sortaient sans cesse. Enfin le mal augmentant, il envoya supplier l'empereur, son neveu, de faire ouvrir les églises. " C'est à cause de vous que je souffre, lui faisait-il dire, et parce que j'ai eu pour vous trop de complaisance, que je meurs. " Il ordonna à sa femme de le recommander aux prières des chrétiens. Il expira mangé de vers, après avoir éprouvé des douleurs incroyables, et en réclamant, comme Antiochus, les miséricordes du Dieu qui appesantissait son bras sur lui. " (Actes de saint Théodoret et de saint Donose, etc. etc.)

(à suivre)

## PARADIS DE L'ÂME CHRÉTIENNE

Par Jacques M. Horstius, curé de Notre-Dame I. P., à Cologne. Traduit du latin par H. de Gérauvillier, curé de Bonnevent.

1 vol. in-32 de 900 pages..... \$0.63

Permettez-moi, pieux lecteur, de vous dire en peu de mots ce qui m'a amené à vous adresser cet ouvrage.

Depuis longtemps je m'en servais pour mes exercices de piété, et j'y trouvais une telle onction que naturellement je me suis dit : Ne serait-ce pas une bonne œuvre de mettre un ouvrage si excellent et si parfait à la portée d'un grand nombre d'âmes pieuses, avides de moyens de nourrir leur dévotion et d'avancer dans la perfection.

J'ai donc dû m'informer si quelqu'un, avant moi, n'avait pas déjà réalisé ce projet, et mes recherches ne m'ont fait découvrir que deux travaux de ce genre : le premier, dit Feller, traduit et défiguré sous le titre d'*Heures chrétiennes, tirées de l'Écriture et des saints Pères*, par Nicolas Fontaine, secrétaire de M. M. de Port-Royal, ouvrage généralement interdit par les évêques de France, à raison de ses doctrines jansénistes.

Le second est un opuscule de piété, bon sans doute, mais qu'on ne peut point appeler une traduction, car elle est tellement libre, qu'il est difficile d'y reconnaître le latin ; ce qui m'a paru un inconvénient assez grave, car en quoi consiste le mérite d'un tel livre que celui qui nous occupe, sinon à donner au lecteur, dans une langue qu'il comprend, les propres paroles de l'auteur, avec toute leur force, leur grâce, leur vérité ?

Cela me paraît d'autant plus essentiel pour un ouvrage tel que celui de Jacques Merlo Horstius, qu'on peut à juste titre le regarder comme un jardin où fleurissent tout à la fois l'Écriture et la tradition, c'est-à-dire la parole de Dieu tout entière. Ce pieux et zélé ouvrier de la vigne du Seigneur était tellement rempli du langage des Pères de l'Église, que sa plume, comme la leur, distille un miel délicieux composé des aromates les plus parfaits, et arrosé du suc de la dévotion la plus onctueuse. L'Écriture y est tellement mêlée à la tradition, que le tout forme un peu substantiel apportant toute saveur à l'âme qui s'en nourrit.

C'est pourquoi pénétré de cette conviction, je me suis efforcé, pendant le cours de mon travail, de rendre non seulement le sens de l'auteur, mais encore chacune de ses expressions, de peur qu'en m'écartant d'une seule, je ne prive le lecteur d'une parole faite pour pénétrer son cœur et le toucher. En cela j'ai poussé l'exactitude jusqu'au scrupule, bien persuadé que moins j'y mettrais du mien, moins mauvaise serait mon œuvre. Aussi me suis-je aidé des commentaires les plus approuvés, pour me rendre un juste

compte de chacun des passages de l'Écriture si habilement mêlés à la parole de l'écrivain, et si justement appliqués à son discours.

Cependant je n'ai pas, je l'avoue franchement, la prétention d'adresser mon ouvrage aux personnes habituées à lire la langue latine ; assurément, pour elles, il sera toujours plus agréable et plus utile de recourir à l'original ; car, il faut bien le dire, une traduction, faite même avec le plus de soin possible, n'est jamais qu'une image de l'ouvrage primitif. En effet, que de nuances, que de caractères, que de sentiments sont loin d'atteindre toute la pensée de l'auteur. Il faudrait d'abord pour cela l'avoir soi-même pénétrée tout entière, puis posséder si bien les deux langues, que l'on puisse équilibrer parfaitement chaque expression, chose assurément d'une grande difficulté, et que nous n'avons pas l'audace de nous attribuer à nous-mêmes.

Aussi nous bornons-nous à offrir le travail de notre bonne volonté aux âmes pieuses, pouvant leur assurer que nous avons fait tout notre possible pour les mettre à même de se servir d'un ouvrage que nous croyons d'une grande utilité. Et, sous ce rapport, nous ne pensons pas nous tromper, appuyé que nous sommes sur le témoignage d'un nombre infini de personnes versées dans la science des choses de Dieu, et qui se font elles-mêmes un délice d'avoir pour familier le livre dont nous livrons au public la traduction.

Elles trouveront l'ouvrage divisé en autant de sections qu'il y a de jours dans la semaine, et chaque section contient d'abord une instruction assez longue qui peut parfaitement servir de matière à la lecture spirituelle et même, au besoin, de sujet de méditation. Chaque section contient encore des paraphrases de l'Oraison dominicale très-propres à en faire comprendre le sens, et, par conséquent, à favoriser et à nourrir la dévotion de celui qui la récite. Enfin on trouvera aussi à chaque section des litanies et une quantité considérable de prières très-capables de faire naître dans le cœur l'esprit de piété, l'esprit de crainte et d'amour de Dieu. Si bien que le pieux lecteur pourra, en se promenant en notre livre, cueillir une fleur tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, selon que son goût et ses besoins le demanderont.

Assurément un grand nombre de personnes jugeront les exercices un peu longs ; mais qu'elles ne s'effrayent point, car il n'est pas nécessaire de les parcourir tous et dans leur entier. Ainsi, si un passage nous touche, pourquoi ne pas nous y arrêter, le goûter et nous en pénétrer, y passant ainsi tout le temps que nous pouvons donner, soit à la prière, soit à la lecture, ou au moins assez de temps pour en retirer tout le profit que nous pouvons espérer y faire ? Si même cela ne suffit pas, pourquoi ne pas y revenir de temps à autre, jusqu'à ce qu'enfin notre âme se soit assimilé la divine nourriture contenue dans le passage qui nous aura touché ; car l'essentiel n'est pas de lire beaucoup, mais de bien lire ?

L'avantage inappréciable du livre que nous offrons consiste précisément dans l'immense variété des exercices, qui certainement peut satisfaire tous les besoins d'une âme désireuse de se

donner à Dieu, et procurer le moyen d'éviter le dégoût. Est-on fatigué d'un genre d'exercice, pourquoi ne pas recourir à un autre, et aider par ce changement la faiblesse de notre nature ?

¶ Mais je ne veux pas vous arrêter plus longtemps ; et si vous avez besoin de quelques éclaircissements, vous les trouverez dans l'avertissement de l'auteur.

Je termine donc en priant la Vierge immaculée d'avoir pour agréable l'offrande que je lui fais de mon travail, Qu'elle daigne, cette tendre Mère, le présenter à son Fils et que, béni par lui, il procure la plus grande gloire de son nom et le salut des âmes.

## MÉLANGES ASCÉTIQUES

Panegyriques & conférences. Par le P. Exupère de Prats-de-Mollo, Capucin.

1 vol. in-12 de 452 pages..... \$0.75

### TABLE DES MATIÈRES

Avertissement.— De diverses formes de la vie spirituelle et de leur direction.  
 — Panégyrique de saint François.— Panégyrique de saint Dominique.— Panégyrique de saint Jean de la Croix.— Panégyrique de saint Vincent de Paul.  
 — Panégyrique de saint Ignace.— Lettres spirituelles.— Epître dédicatoire à *Mater admirabilis*.— *Mater admirabilis*.— Très saint Cœur de Marie.— La dévotion à Marie enseignée par le Saint-Esprit.— Le Saint-Esprit surviendra en toi.— Saint Joseph — Dévotion à saint Joseph.— Sentiments de saint Joseph à l'égard de Marie.— La sainte communion.— Les anges de l'Eucharistie.— L'Eucharistie et l'Autorité.— L'oraison.— Le silence.— L'étude dans la vie contemplative.— Caractère apostolique des Ordres contemplatifs.— La franchise dans les rapports avec les supérieurs.— La simplicité religieuse.— Le progrès spirituel.— Le Pharisien et le Publicain.— De la reconnaissance.— Obéissance.— Les tentations.— Obstacles à la charité dans les communautés religieuses.— L'amour de Dieu n'est pas dans le sentiment mais dans la volonté.— Le respect mutuel.— Sur les souffrances.— Sur l'inégale distribution des biens et des maux dans cette vie.

## VIE DE MÈRE MARIE-ROSE

Fondatrice de l'Institut des Saints Noms de Jésus et de Marie au Canada, par *Fidelis*.

Vol. grand in-8 de 775 pages avec portrait de la Fondatrice. Prix.  
 \$1.00. Par la poste..... \$1.10

Combien elle aimait Dieu.— Nous l'avons déjà comparée dans un autre chapitre à une des ces modestes sources que l'on rencontre

dans les montagnes : il semble qu'on l'épuiserait du creux de la main. Evidemment plus en creusant on la désencombrera de son limon et de ces matières étrangères, plus elle se remplira de l'eau qui arrive des profondeurs de la montagne. Ainsi l'amour divin arrivait dans le cœur de la fondatrice creusé et désencombré sans relâche par l'humilité, la pauvreté, la guerre à la chair. Dans ce vide qui allait s'égrandissant, Dieu s'installait, Dieu établissait son trône, comme le chante l'Eglise dans l'office des Vierges, un trône qui devenait de jour en jour plus riche et plus digne de lui. C'est là le dernier mot de la vie religieuse, c'est à ce résultat que tendent les vertus et les vœux ; mourir à ce qui est créé en soi et autour de soi pour ne plus respirer que du côté du ciel, être, selon l'expression d'un vieil auteur, un encensoir fermé à tout ce qui vient de la terre et qui n'a d'ouverture que par en haut.

Mère Rose était cet encensoir. Le travail de sa vie avait été de fermer son cœur, son esprit, de fermer tout son être à ce qui vient d'en bas, à n'avoir plus d'ouverture que vers ces hauteurs où résidait cet idéal, où habitait ce grand Dieu qui s'était révélé à son âme un jour de sa première communion. " J'espère en lui, et je l'aime de tout mon cœur. "

O la belle parole ! de quelle clarté elle illumine son intérieur ! Pour qu'elle se soit permis de la prononcer et de l'écrire, elle l'indigne, l'incapable, elle l'esclave, la misérable, la pécheresse, il faut qu'un flot d'amour irrésistible ait jailli des profondeurs de la source purifiée, emportant toute crainte et toute défiance. Elle aimait Dieu, la piété de son enfance s'épanouissait enfin en cet amour vainqueur dont on a dit qu'il est fort comme la mort et que le courage qu'il inspire est indomptable comme l'enfer.

" Il suffit, atteste Mgr Bourget, de lire les exhortations qu'elle adressait aux Sœurs pour se rendre compte de l'ardent amour qui la consumait pour Dieu. Il y règne une telle onction qu'il est facile de juger qu'elles procédaient d'un cœur tout embrasé du feu divin. "

Durant sa maladie, lorsque ses filles venaient la voir, elle ne se lassait pas d'en parler, ou bien si sa faiblesse l'en empêchait, elle leur demandait d'aborder ce sujet. Pendant les trois mois que dura sa maladie, rapporte Mère Véronique, elle était sans cesse occupée de Dieu, se plaignant souvent qu'on ne lui en parlât pas assez. Elle demandait qu'on lui lût et relût, dans la *Perfection chrétienne*, le chapitre " De la Conformité à la volonté de Dieu. " Nous l'entendions répéter : " Mon Dieu, je ne puis dire comme Ste Thérèse : Ou souffrir ou mourir, mais-souffrir, ô mon Dieu, et faire votre volonté, voilà ce que je désire. "

Tout ce qui lui arrivait était un aliment pour le divin brasier, ses soucis, ses émotions, ses obscurités, ses désolations, tout se consumait au feu de l'amour et s'exhalait vers le ciel en douce et pure vapeur, ainsi que s'exprime Bossuet. L'encens brûlait continuellement dans son cœur, l'encens du sacrifice et de la résignation, l'encens de la prière.

## PETITES INSTRUCTIONS POUR LES MESSES BASSES DU DIMANCHE

Comprenant en une série de canevas l'exposé méthodique de la doctrine chrétienne par le R. P. F.-X. Schouppe de la Compagnie de Jésus.

1 vol. in-12..... 80.75

### 3. Le chrétien. — Son signe.

Nous avons le bonheur d'être chrétiens : c'est une grâce et un privilège qui n'ont pas été accordés à tous les hommes, et dont nous devons à Dieu une grande reconnaissance.

Les chrétiens ont un signe qui les distingue de ceux qui ne le sont pas. Je parle, non pas de la marque intérieure du baptême, qui n'est vue que de Dieu et des anges ; mais du signe de la croix, qui est extérieur et visible aux yeux des hommes.

1° Le mot *croix* se prend en divers sens : -1) pour l'instrument de la passion du Sauveur : c'est la vraie croix, sur laquelle Jésus-Christ est mort pour nous, et dont il se conserve beaucoup de fragments et de reliques ; -2) pour l'image de cet instrument, que l'Eglise nous met partout sous les yeux et que nous devons avoir dans nos maisons. Quand la croix porte l'effigie du Sauveur crucifié, on l'appelle le *crucifix* ; -3) le nom de croix se prend pour les peines que le chrétien doit accepter en union avec les souffrances de Jésus-Christ ; -4) enfin, pour un signe que nous faisons sur nous-même avec la main, en disant : *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

On connaît la manière de faire le signe de la croix ; il faut en connaître aussi la signification ;

2° Le signe de la croix indique deux grands mystères de la foi, que nous confessons en le faisant : le mystère de la sainte Trinité et celui de l'Incarnation ; le premier est exprimé par les paroles, le second par l'action de la main... ;

3° Nous devons former ce signe sacré avec grand respect, et en faire un fréquent usage. Les bons chrétiens font surtout le signe de la croix avant leurs principales actions, le matin, le soir, avant et après le repas, avant et après la prière, dans les tentations et dans les peines : parce qu'ils y trouvent une sauvegarde, un principe de force et de bénédiction... ;

4° En effet, le signe de la croix est non-seulement une profession de notre foi et une prière très efficace ; mais encore une sainte cérémonie, renfermant une vertu divine due aux mérites de Jésus-Christ, pour nous protéger, nous instruire et nous sanctifier... ;

5° On peut dire pareillement de l'image de la croix ou du crucifix, que par les mérites du divin Rédempteur, elle possède une vertu toute spéciale pour protéger, instruire et sanctifier ceux qui la contemplent et la vénèrent...

Ayons, mes frères, dans notre maison, dans notre chambre, la sainte image du crucifix. — Faisons le signe de la croix fréquemment, toujours avec respect, et avec confiance dans les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

# UN AIDE DANS LA DOULEUR

Par l'auteur des Avis spirituels. Septième édition.

1 vol. in-18..... 85 cts

## CLXIX

### Peu de désirs terrestres, beaucoup de désirs célestes.

Dans l'état où vous êtes, parmi des tribulations si multipliées, il est facile de conjecturer que Dieu veut vous sevrer en partie des choses terrestres. Laissez-vous incliner doucement du côté où vous pousse la grâce, et vous arriverez au point précis de sanctification que Dieu vous a marqué. Substituez donc peu à peu aux désirs qui vous entraînent vers les créatures, au désir d'être soustrait aux obstacles qui se dressent entre le monde et vous, des désirs plus conformes à la dignité de votre âme, plus dignes de Dieu qui vous aime. Il vous fait souffrir pour éteindre l'attrait du plaisir encore si vif en vous. Son amour tend à vous attirer *en haut*. Il se faisait sentir à Saint Paul lorsque celui-ci s'écriait : " Je désire ma dissolution afin d'être avec Jésus-Christ. " — Vous n'êtes pas obligé de désirer la mort, mais les désirs célestes doivent être l'âme de toute vie chrétienne. Ces désirs sont entretenus par l'épreuve qui brise les cœurs et détache de la terre. Jésus-Christ ne peut consentir à régner sur un cœur dévisé. Quelle créature oserait prétendre au partage de son trône ? Si aucune créature ne peut dans votre cœur occuper une place à côté de Jésus-Christ, détournez-vous déjà de tout ce que vous devez nécessairement perdre, avant qu'il ne domine pleinement en vous. Que sont les choses de la terre. Ne vous élèverez-vous jamais au-dessus de vos intérêts rampants et de vos désirs humains ?... Dites à Dieu : Mon âme voudrait être toute de désirs pour vous, ô mon Dieu, et n'en avoir plus pour autre chose, tant elle craint de ne pouvoir assez vous désirer. Oh ! que je voudrais pouvoir ne désirer aucun bien que vous, mon Dieu ! Et si, par impossible, mon âme pouvait former un désir infini, il serait infiniment assouvi par l'infinité de votre bonté. — Ce désir, quoique fondé sur une supposition impossible, n'en est pas moins très-agréable à Dieu. Les Saints les ont poussés bien plus loin encore. N'entend-on pas saint Augustin lancer ces paroles qui ressemblent à autant de flèches ardentes : " Seigneur, je suis Augustin et vous êtes Dieu ; mais s'il était possible que je fusse Dieu et que vous fussiez Augustin, je voudrais changer de condition avec vous pour que vous fussiez mon Dieu. "

Rappelez-vous les pensées des Saints au moins pour vous humilier de ne les point éprouver. Pensez aussi que Madeleine, qui désirait si vivement trouver Jésus-Christ, le cherchait sur de sanglantes empreintes, parmi les clous, les épines et la croix.

On peut donc souffrir et désirer Jésus-Christ. On peut donc vivre dans le monde sans désir aux choses du monde.

## LA MORT AU VILLAGE

### I

Crézance est un tout petit village de cent cinquante à deux cents âmes, bâti sur un riant coteau, à proximité des bois de la Grangière et du Gardieu. On y accède par un chemin de traverse, qui mène, non sans muser un brin, de Noirliu à la Feuillette. Ce chemin, autrefois mystérieux et plein d'ombre, ressemblait à une traîne défoncée, s'enfuyant sous bois avec des détours, des *mussettes* d'écolier en rupture de classe. Depuis, les municipalités des communes intéressées l'ont transformé en une route vicinale qui va droit au canton, ne s'attardant plus qu'à quelques dépressions du sol.

L'an dernier, aux environs de la Saint-Jean, nous cheminions, mon ami Barel et moi, par ce joli chemin resté vert et ombragé en dépit des alignements géométriques.

Un tableau de Jean Valuse, le *peintre inconnu*, que possède la petite église de Crézance, était devenu pour nous une véritable *attraction*.

— Il faut voir cela, nous avaient dit des connaisseurs, c'est d'une belle facture et d'une authenticité à toute épreuve, de l'aveu des plus sévères critiques.

Et nous allions, en critiques d'art consommés, — confiants en notre savoir, — donner à l'œuvre du maître de francs et enthousiastes éloges, — ou passer au crible d'un examen sans pitié (vieille rhétorique) l'imita-

tion fallacieuse du copiste malhabile.

Il faisait un temps à mettre de la joie dans le cœur le plus sombre. Le ciel étincelait, semant de paillettes d'or les champs et les bois. La gorge-rette s'égosillait sur les buissons, ne s'arrêtant de chanter que pour entendre siffler les merles, ses bons amis. Une brise follette, qui nous effleurait de son aile, dansait gaie-ment aux sonneries de cristal des ruisselets sous les mousses, Et, tandis que, dans le calice des fleurs, fredonnait en se pâmant le papillon diapré, partout, partout dans l'air voltigeaient de légers parfums.

En un rien de temps nous atteignîmes le pied de la rampe, sous le couvert de deux rangs de peupliers. Nous gravîmes le coteau et nous nous trouvâmes tout en face de l'église, sur une place gazonnée et plantée d'ormes.

D'abord nous fîmes les cent pas sur l'herbe verte et drue, — le temps de reprendre haleine, de se recueillir, — puis nous nous dirigeâmes vers le temple, — une antique chapelle abbatiale bâtie en sous-sol, sans nul vestige d'architecture.

Nous en avions descendu les premiers degrés à peine, quand un chant monotone, plaintif, auquel se mêlaient, par intervalles, des cris aigus, déchirants, vint éveiller notre attention.

D'où venaient ces cris, ces psa!modies, ces lamentations?...

Nous fûmes longtemps l'oreil-

le aux écoutes, les yeux errant sur la campagne, interrogeant tous les coins de l'horizon.

Tout à coup nous vîmes poindre, au tournant d'un chemin creux débouchant sur la petite place, un cortège funèbre, simple, à la vérité, mais si imposant dans sa simplicité rustique que nous restâmes, à sa vue, pénétrés d'un sentiment d'admiration et de tristesse tout à la fois oubliant, pour un instant, le but de notre course.

## II

Un prêtre déjà vieux, d'aspect austère en ses ornements de mort, précédait le cercueil. Ses officiers l'entouraient : deux choristes en surplis, le portecroix tout en noir, des enfants de chœur dont l'aube blanche sous le camail rouge mettait une note gaie sur le lugubre appareil.

Après lui venait le char funèbre : une lourde chaire enguirlandée de feuillages et d'aubépiniers fleuris, que six bœufs de grande taille, au poil fauve tacheté de feu, traînaient, de cette allure paisible qu'ils prennent au tracé du sillon.

La bière recouverte du drap noir lamé d'argent, disparaissait sous une avalanche de fleurs des champs et de bouquets de roses.

Une femme sur le retour de l'âge, aux traits tirés, au visage blême, comme écrasée sous le poids d'une âpre désespérance, conduisait le deuil, soutenue par deux beaux adolescents, — ses fils sans doute, — dont les yeux étaient rougis par les pleurs.

Derrière marche une foule

attristée, silencieuse, recueillie. Les femmes les premières, en grand nombre ; les hommes ensuite. Ceux-ci, tête nue, bras ballants, songent ; celles-là, perdues dans leur ample capuche de drap écru, marmottent des patenôtres, récitent le rosaire.

Et le convoi se déroule lentement entre deux haies d'églantiers, d'où s'érigent, de distance, en distance, de grands sauvages aux épais rameaux.

Les étrangers qui passent s'arrêtent, prennent dans une tasse de grès que tend l'ensevelisseuse, le buis bénit, aspergent le mort, repartent et, mornes, se retournent pour voir.

Quelles funérailles ! me dit Barel, que l'émotion envahissait. Peut-on rêver quelque chose de plus poétiquement admirable dans la mort ? Que l'on compare, avec l'appareil pompeux, l'éclat factice des convois célèbres dans nos grandes villes, la pittoresque simplicité de ce cortège, et qu'on dise où se trouve la vraie grandeur. Elle est ici ou je ne m'y connais pas. Ici, au milieu de cette nature radieuse et sereine, dans la transparente clarté de ce ciel si bleu. Ici, dans l'expression naturelles et vraie des hommes et des choses ; dans cette foule de paysans sympathiques et graves ; dans les sanglots de cette femme et la douleur sincères, profonde, qu'ils semblent exprimer ; dans la décoration de ce char que traînent, d'un pas lourd et opiniâtre, ces vieux serviteurs, — compagnons de labour, aimés du maître qui n'est plus, peut-être... *Miserere mei, Deus...* Les funèbres versets remplacent

pour eux, à cette heure, la chanson du *boïron*, — l'auguste mélodie...

— Tais-toi, tais-toi, dis-je à mon ami, il n'est le temps de philosopher ni de filer du bleu. Contemple sans mot dire l'attitude de ces braves gens. — Silence et respect à la mort qui passe.

— La mort ? reprit-il de plus en plus transporté et ravi, non, tu veux dire la vie, n'est-ce pas ? La vie assurément ! elle coule à flots en tout ce qui nous environne, tu ne saurais le nier. Partout elle déborde, surabonde, comme elle flue en moi, et s'y atteste par un frisson de chaleur intense. Elle éclate, entends-tu bien, dans le rayonnement et la gloire de ces campagnes ; elle flotte et s'épanouit dans la richesse et la magnificence de ses dernières éclosions... On la sent tressaillir jusque dans le, silence et le recueillement de ces campagnards qui songent de loin sous la pesée de la mort ; jusque dans les battements douloureux de ce cœur de femme. meurtri, déchiré, brisé... Tiens ! il me semble qu'il passe comme un éclair de Dieu...

— Barel, ne t'exalte pas ainsi. je t'en prie. Encore une fois, ce n'est le lieu ni l'heure des enthousiasmes, des déclamations hyperboliques...

Barel ne m'écoutait point. Obéissant passivement au démon qui le hantait, il parlait, parlait, parlait ; — le jet continu d'une féconde intarissable, une fièvre de lyrisme qui accélérerait d'intensité, se surchauffait, au fur et à mesure que notre poète se grisait d'images et de paroles.

Je n'insistai plus. Je laissai mon ami dans le feu de ses effusions, de ses envolées transcendantes, et j'allai me perdre dans la foule des villageois, suivant comme eux et du même pas mesuré le corps du défunt. J'étais curieux et j'avais hâte d'être renseigné sur l'événement malheureux dont le dénoûment fatal me paraissait trop clair.

### III

— Qui donc portez-vous en terre ? demandai-je, à voix basse, au vieux paysan qui marchait tout à côté de moi.

— C'est Louis Roumet, Monsieur, me répondit-il sur le même ton, sans surprise ni décontenance, le fermier des Arbouzières.

— Des Arbouzières ?...

— Oui, le domaine à la comtesse d'Aiguemorte, qu'on voit là-bas, au long du rivot.

Et il montrait, au fond d'un vallon où coule la Treillette, dans un décor de beaux arbres, un assemblage de bâtiments dont on ne distinguait que la toiture.

— Ah ! oui, oui, je connais.

— Deux cent soixante hectares de bonne terre, Monsieur ; des bêtes primées à tous les concours, et des aisances, de grandes aisances avec la maîtresse, pour ce qui est des fermages.

Partout le même, le paysan. La pensée de ses intérêts ne le quitte pas ; au spectacle de la mort, jusque sur le seuil de l'éternité, il en est dominé. La terre est sa véritable maîtresse, il s'en fait l'esclave.

— Cette femme qui sanglote...

— C'est la veuve.

— Je m'en doutais.

— Ses deux plus jeunes garçons l'aident à marcher. Elle en a quatre. Voilà, devant vous, Baptiste et Remy, les aînés.

— Bonne figure, tous ces gens-là ; et droits, et solides, et trapus. Quels rudes gaillards ! et durs à la besogne, sans doute ?

— Vous avez raison de le dire. Ils n'ont pas leurs pareils dans le pays. Et puis, dame, c'est si rangé que ça ne dépenserait pas la moitié d'un liard au cabaret. Les jeunes prennent exemple sur les aînés, comme ils s'exemplaient arié, eux, sur le père... Ah ! Monsieur, c'en était un solide, celui-là. Et grand, et fort, et trapu, comme vous dites. Six pieds de taille, Monsieur, une carure de *lutteur* ; avec cela doux comme un agneau. Ses gars, que vous trouvez si robustes et vigoureux, eh bien, ils ressemblaient à des gringalets à côté de lui. Ils ont pris un peu du tempérant de la mère, — une *ancienne demoiselle*, pâlotte et fluette, avec des nerfs quasiment toujours en branle...

Un cri horrible, qui fit passer un frisson d'angoisse dans nos chairs, coupa net la parole du paysan. Tous les regards se dirigeaient sur l'ancienne demoiselle, inquiets, avides, compatissants. Elle venait de tomber en défaillance, la pauvre veuve, et elle se tordait en un horrible spasme dans les bras de ses fils. On la calma par de douces paroles, des caresses presque enfantines.

Le cortège poursuivait sa marche, silencieusement.

— Cette femme fait pitié

dis je à mon vieil interlocuteur à qui je trouvais décidément un certain air d'originalité naïve ; sa douleur paraît atroce, et son désespoir est si poignant !

— Ah ! Monsieur, bien sûr, elle en mourra. Depuis le jour où nous lui avons amené son homme expirant, elle est comme possédée du démon de folie.

— De quoi donc est mort Louis Roumet ?

— D'un coup de sang ; — le médecin a dit : une apoplexie, une congestion cérébrale. Ça l'a pris, comme cela, sur le coup de deux heures. Il était à labourer dans les champs d'en bas, avec les six bœufs que vous voyez, les plus belles bêtes du troupeau, comme ils en sont les plus dociles et les mieux habitués au joug. Je lui servais, ce jour-là de valet de charrie. Parce que, j'vas vous dire, Monsieur, moi, j'suis journalier de mon état. Ça fait que j'travaille à ceci, à cela ; tantôt par çà, tantôt par là... J'avais bien essayé autrefois de la culture à mes risques ; mais ça n'allait pas. Les récoltes manquaient ; la maladie avait ravagé les étables, et puis d'autres malheurs... enfin laissons ça. Nous étions donc à labourer ensemble.

— François, qu'il me dit, je je n'suis bas bien.

— Ah ! qu'est que vous avez donc, not' maître ? que j'lui réponde.

— Je ne sais pas, mais j'ai comme un *viron* dans la tête ; les jambes me pèsent, et puis j'ai des sifflements, des carrillons plein les oreilles.

— La fatigue, not' maître, la fatigue : faudrait voir peut-être à se reposer.

Moi, voyez-vous, je n'suis pas pour ce qui est de l'outrance.

Ah ! bien oui, j'navais pas plus tôt articulé mon invite, qu'il fit un tour sur lui-même, battit l'air de ses longs bras et, quasiment comme un tronc de chêne qui se serait abattu, tomba au travers du sillon, paralysé, foudroyé. Vite j'appelle ses deux garçons, Baptiste et Remy, qui labouraient à nos entours, et nous le transportons à la ferme.

— Jésus-Seigneur ! cria ma'me Marceline, la bourgeoise, en nous apercevant, mon homme est perdu !

Et ses mains qu'elle avait jointes retombèrent tout de go sur ses hanches.

Elle disait vrai, la chère femme, son homme était perdu. Il avait apparemment quelque déchirure là-dedans (le bonhomme montrait sa tête), car il ne put reprendre ses sens, ni parler, ni faire aucun mouvement de soi-même. La saignée, les sangsues, les compresses, tout le tremblement, rien n'y fit.

On alla quérir deux médecins ; on fit brûler des cierges ; — car ce sont des gens de religion et de pratiques, — M. le Curé, au prône, recommanda le malade ; on essaya de tout ; ah ! ouatte ! ce fut comme si on n'avait rien fait. Le mal empira chaque jour davantage...

Tout de même, la mort eut de la peine à le terrasser, ce colosse... Son âme était si tellement attachée à son corps qu'elle ne pouvait pas s'en décrocher... Aussi c'était grand-pitié, je vous assure, de le voir finir : des contorsions de mus-

cles qui lui tordaient le visage, que c'en faisait frayeur.

Mais, le soir du huitième jour, le pouls, très violent le matin, tomba tout à coup ; le corps devint froid et la face immobile : le Grand-Louis (on l'appelait le Grand-Louis) n'y était plus...

— C'était l'heure de Dieu, que voulez-vous !

— Comme vous dites, Monsieur, c'était l'heure de Dieu. Mais allez donc faire entendre cela à une femme dans le premier moment de son désespoir. Ah ! la pauvre Roumète, elle fut comme folle, car elle aimait son homme. Elle allait des Arbouzières aux Sarrues, des Sarrues à la Grand'Métairie, — deux fermes voisines, — pleurant criant, faisant le tapage, disant sa peine à tout venant. Le jour de la mort et le lendemain, qui fut hier, elle resta seule renfermée, ne voulant plus de nos bonnes paroles. Elle errait d'une chambre dans l'autre, en poussant à pleine gorge des cris de bête affolée. Ses enfants mêmes n'en pouvaient rien obtenir.

— Je ne vous aime plus ! qu'elle leur criait ; je n'veux plus vous voir !

Et nous autres, nous en avions quasi peur aussi. Ce matin, elle s'est calmée. Elle a dit :

“ J'veux accompagner mon homme à l'église. ”

Et la voilà, plus morte qu'en vie... Ah ! c'est un grand malheur ! Monsieur, un grand malheur !...

Ici le vieux paysan se tut, pris d'une soudaine émotion à la pensée du maître, de l'ancien

camarade, qu'il allait ne plus jamais revoir...

Je m'éloignai discrètement, le laissant tout entier à son regret. A ce moment, Barel me rejoignit, un peu calmé, lui

aussi. Nous nous mîmes à l'unisson de gravité avec la foule, et nous accompagnâmes le corps jusqu'à l'église.

à suivre

---



---

## NOUVELLES PUBLICATIONS

---

Philosophie de Saint Thomas. **La Connaissance.** Par M. J. Gardair, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne. 1 vol. in-12 .. \$0.90

**Histoire de l'Enfant Jésus.** Par M. l'abbé Henry Bolo. 1 vol. in-12..... \$0.63

**Jean Christophe.** Par Paul Deschamps. 1 volume in-12..... \$1.00

**Geneviève Delmas.** Par Th. Bentzon. 1 vol. in-12. \$0.75

**Carmencita.** Par Mary Floran. 1 vol. in-12..... \$0.90

*(Ces trois derniers volumes contiennent parfaitement pour les Bibliothèques paroissiales)*

---

## DE L'INVOCATION MIRACULEUSE DES SAINTS

DANS LES MALADIES ET LES BESOINS PARTICULIERS

Par Mde la Baronne d'AVOUT

1 vol. in-18, texte encadré en rouge..... \$0.63



## INSTITUT KNEIPP

(DE MONTREAL)

No 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury

Traitements hydrothérapiques suivant la méthode de Kneipp.

Départements complètement séparés pour les hommes et pour les femmes.

AFFUSIONS, DOUCHES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

Grande salle de gymnase et de réaction pour chaque département.

**Doucheurs et Doucheuses expérimentés.**

L'institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées

CONSULTATIONS: De 10 h. à 12 h., et de 3 h. à 5 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'FOUYER

# RÉPERTOIRE DE L'ORGANISTE

— OU —

## RECUEIL DE CHANTS GRÉGORIENS

Septième Edition. — Entièrement refondue et considérablement augmentée.

PAR

J. B. LABELLE

Ancien organiste de l'Eglise paroissiale Notre-Dame de Montréal,

Prix du volume, relié en toile . . . . . Net \$6.00

**CHANTS LITURGIQUES**, extraits du Graduel, du Vespéral et du Processional de la province ecclésiastique de Québec. 1 vol in-18, relié toile, \$0.60. La douzaine, \$6.00

## LE PAROISSIEN NOTÉ

CONTENANT :

*L'ordinaire de la Messe. — Prières pour le Confession et la Communion. — Le chemin de la Croix. — Le propre du temps. — Le propre des Saints. — Le commun des Saints. — Messes Volives. — Saluts du Saint Sacrement, ect., ect.*

*Quatrième édition, augmentée des offices nouvellement concédés.*

1 vol. in-18 de 980 pages, relié en toile, \$1.00 chacun, \$10.80 la douzaine ; demi-reliure en cuir, \$1.25 chacun, \$12.50 la douzaine.

**ANTIPHONARIUM ROMANUM** juxta ritum sacrosanctæ ecclesiæ, et **GRADUALE ROMANUM** juxta ritum sacrosanctæ romanæ ecclesiæ. 2 forts vol. in-8, rel. toile, \$3.50

**GRADUEL ET VESPERAL ROMAINS**, contenant les messes de tous les jours de l'année, les vêpres, les processions, les bénédictions et les obsèques. 3e édition conforme à l'édition publiée par ordre du 1er concile provinciale de Québec, 2 vol. in-12 reliés, \$3.00

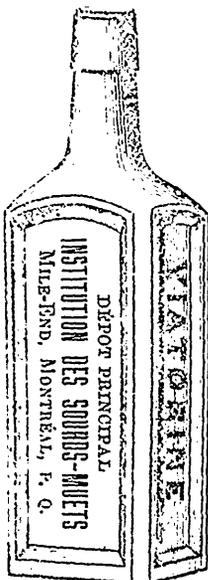
— Le même, 2 vol. petit in-8, relié en cuir, \$3.50

# “ VIATORINE ”

Cette **Huile de Foie de Morue** émulsionnée par des procédés nouveaux est digestible aux estomacs les plus délicats.

Il existe quatre-vingt pour cent de matières grasses en cette préparation. Les globules graisseux y sont comme anéantis par une élaboration énergique et leur combinaison aux agents toniques et digestifs y est parfaite.

La “ VIATORINE ” s'impose par les avantages suivants : elle est, à la fois, digestible, tonique, d'un goût agré-



ble, d'une assimilation facile; elle ne provoque aucune éruption, aucune fatigue.

*Tenir les bouteilles dans un endroit frais.*

L'usage de cette émulsion est tout indiqué dans les cas de *Rachitisme*, de *Scrofule*, de *Tuberculose pulmonaire*, de *déperdition du poids* et des forces, et à la suite de toute maladie débilitante.

P. S.—CETTE EMULSION a déjà reçu l'approbation de plusieurs membres distingués de la profession médicale.

EN VENTE chez les Pharmaciens et les Epiciers.

Prix de Détail : 25c., 50c. et \$1.00 la bouteille.

## GUERISON !!!

### Toux opiniâtre et Débilité.

Notre HUILE DE FOIE DE MORUE préparée, “ VIATORINE ” m'a guéri d'une toux opiniâtre qui me faisait souffrir depuis longtemps, et qui m'avait affaibli considérablement. Son usage quotidien, depuis un mois, a beaucoup augmenté mes forces. Je la trouve agréable et digestible.

J. ST-LAURENT, professeur,  
Collège Bourget.

### Foie, Toux et Croup.

Une seule bouteille de votre “ VIATORINE ” m'a guéri d'une maladie de foie et d'une mauvaise toux qui me faisaient souffrir depuis longtemps. Un de mes enfants était tellement malade du croup qu'il ne pouvait respirer que difficilement. Je l'ai guéri en lui faisant prendre de votre “ VIATORINE ”

PIERRE DUBREUIL,  
Rue Dufferin, Parc Amherst.

### Asthme et Bronchite.

Depuis plusieurs années je souffrais d'insomnie causée par l'asthme et la bronchite; je passais la plus grande partie de mes nuits à souffrir des douleurs d'estomac insupportables; mon appétit s'en allait peu à peu, je me voyais dépérir, aucun remède ne pouvant me soulager. Ayant entendu parler avec de grands éloges de votre “ VIATORINE ” je risquai d'en acheter une bouteille. Elle m'a soulagé considérablement. Mes souffrances sont disparues et mes nuits sont paisibles.

JULIE FONTAINE, âgée de 75 ans.

Sainte Marie Salomé, 5 janvier 1896.

Il me fait plaisir de témoigner des bons résultats obtenus par l'usage de l'HUILE DE FOIE DE MORUE préparée par les CÉLERES ST-VIATEUR. J'en ai dépensé plusieurs bouteilles dans ma famille et les effets qu'elle a produits sont merveilleux. Elle est agréable à prendre et d'une digestion très facile. Je me fais un devoir de déclarer que les propriétés qu'on lui attribue ne sont pas du tout exagérées.

J. O. DUPUIS,  
De la maison DUPUIS FRÈRES,  
463, rue St-Urbain.

Montréal, 11 janvier 1896.

### Débilité.

D'après l'avis de mon médecin, j'ai fait usage de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, préparée par les CÉLERES ST-VIATEUR. Les effets qu'elle a produits chez moi sont merveilleux. Je suis heureux de recommander cette préparation à tous ceux que la maladie a affaiblis et qui réclament un puissant tonique. Cette préparation est agréable au goût et d'une digestion très facile.

J. U. FOURCER,  
200, rue Berri.

Montréal, 12 janvier 1896.

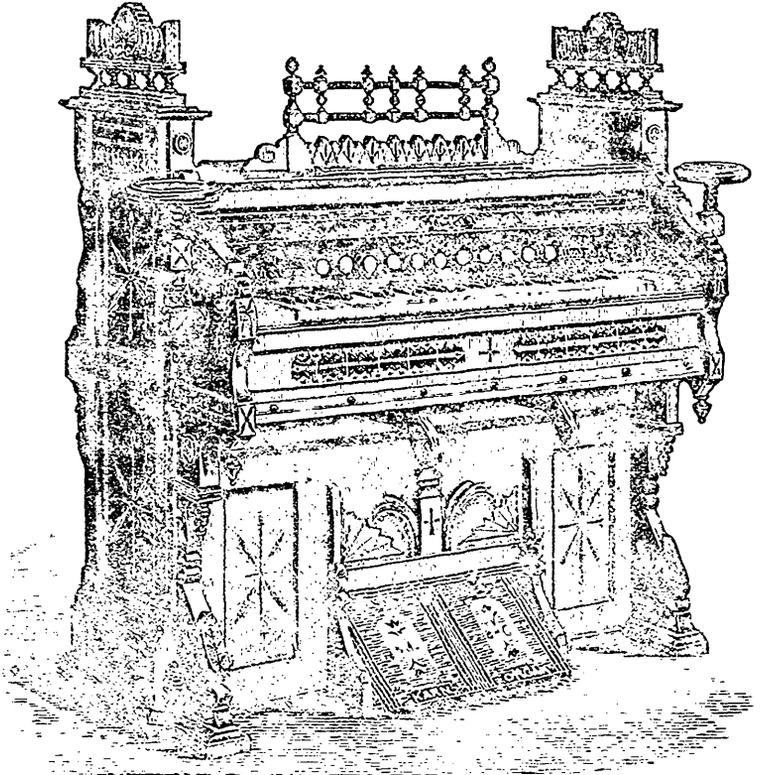
**BOURQUE & MELANÇON, Agents, 1508 Notre-Dame, Chambre 5.**

# THIBAUT & SMITH

AGENTS DES CÉLÈBRES

PIANOS et ORGUES

KARIN



**GRAND CHOIX DE PIANOS ET ORGUES EN STOCK**

PAIEMENTS FACILES

*BEMISE SPECIALE à MM. les membres du Clergé sur nos ORGUES de Chapelle*

**GRAND CHOIX DE MUSIQUE RELIGIEUSE ET EN FEUILLE**

Demandez nos Catalogues.

**THIBAUT & SMITH**

**1687, Rue Notre-Dame, 1687, Montréal.**